



Boite de nuit qui a créé un concept de soirée autorisant les client à fumer à partir de 2h

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 24 mai 2012

Bonjour,

Je vais régulièrement dans une boite de nuit lyonnaise : A ma grande surprise cette boite de nuit a créé un concept de soirée autorisant les client à fumer à partir de 2h dans les salles alors qu'il y a un fumoir et une terrasse. Il annonce même au micro qu'il peuvent fumer a l'intérieur..

Malheureusement ses soirée au nom de \ Projet X\ reviennent régulièrement sur l'agenda (environ 1 a 2 fois par mois). Mais pendant les nuit sonores cette autorisation de fumer a aussi été établie...

Je trouve ça révoltant de promouvoir des soirées sur le fait qu'à partir de 2h du matin on fait ce que l'on veut en toute impunité devant le regard du patron, des serveurs, des videurs...

Réponse :

Vous pouvez indifféremment

1. vous rapprocher de notre [association régionale](#) pour préparer une action coordonnée qui permettra de mettre fin à cette provocation dont nous ne doutons pas un instant qu'elle puisse être orchestrée par un ou des fabricants de cigarettes.
2. [déposer une plainte](#) au commissariat le plus proche ou entre les mains du [procureur de la République](#) si vous constatez que le commissariat ne prend pas suffisamment en compte votre requête.